

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 73-A  
LE 22 NOVEMBRE 1966

A NE PUBLIER QU'AU  
MOMENT DU DISCOURS

Bureau de Presse,  
750 Troisième Avenue,  
New York 10017,  
YUkon 6 -5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Maintien de la paix

Texte de la déclaration prononcée par le secrétaire d'Etat canadien aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, devant la Commission de Politique Spéciale, sur le point 33 de l'ordre du jour ( Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects: rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix).

Je suis heureux de l'occasion de participer à cette importante discussion sur le maintien de la paix au sein de cette commission. Les Nations Unies sont maintenant âgées de 21 ans. Elles ont atteint leur majorité. Elles doivent faire face à leurs responsabilités pour la paix et la sécurité et le bien-être et les meilleurs intérêts de toute l'humanité. Lorsque j'ai traité du maintien de la paix dans ma déclaration devant l'Assemblée générale le 23 septembre, j'ai exprimé la conviction du Canada que des mesures de cette assemblée visant à soutenir et à renforcer l'aptitude des Nations Unies au maintien de la paix recevraient l'appui de la majorité des membres. J'ai également laissé entendre que si cela semblait opportun, ma délégation serait disposée à soumettre des propositions précises à l'examen de l'Assemblée générale. Je crois que le moment est venu de le faire. Je crois aussi qu'il est possible de le faire d'une façon qui respecte le point de vue de toutes les délégations et qui reconnaisse les limites qui nous sont imposées par les différentes attitudes adoptées.

Monsieur le Président, j'ai ce matin l'honneur de présenter devant cette commission le projet de résolution sur le maintien de la paix contenu dans le document A/SPC/L.130 au nom des délégations de l'Argentine, du Chili, de l'Iran, de l'Italie, du Nigéria, de la Norvège et du Canada. Ce projet de résolution a été élaboré pendant plusieurs semaines de consultations avec un grand nombre de délégations soutenant des opinions très divergentes. Nous avons soigneusement étudié toutes les opinions que nous avons entendues officiellement et nous en avons tenu compte suivant notre désir de mettre de l'avant un libellé largement appuyé et généralement acceptable. Monsieur le Président, la délégation du Canada croit que le projet de résolution contenu dans le document No. A/SPC/L.130 reflète pleinement